RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

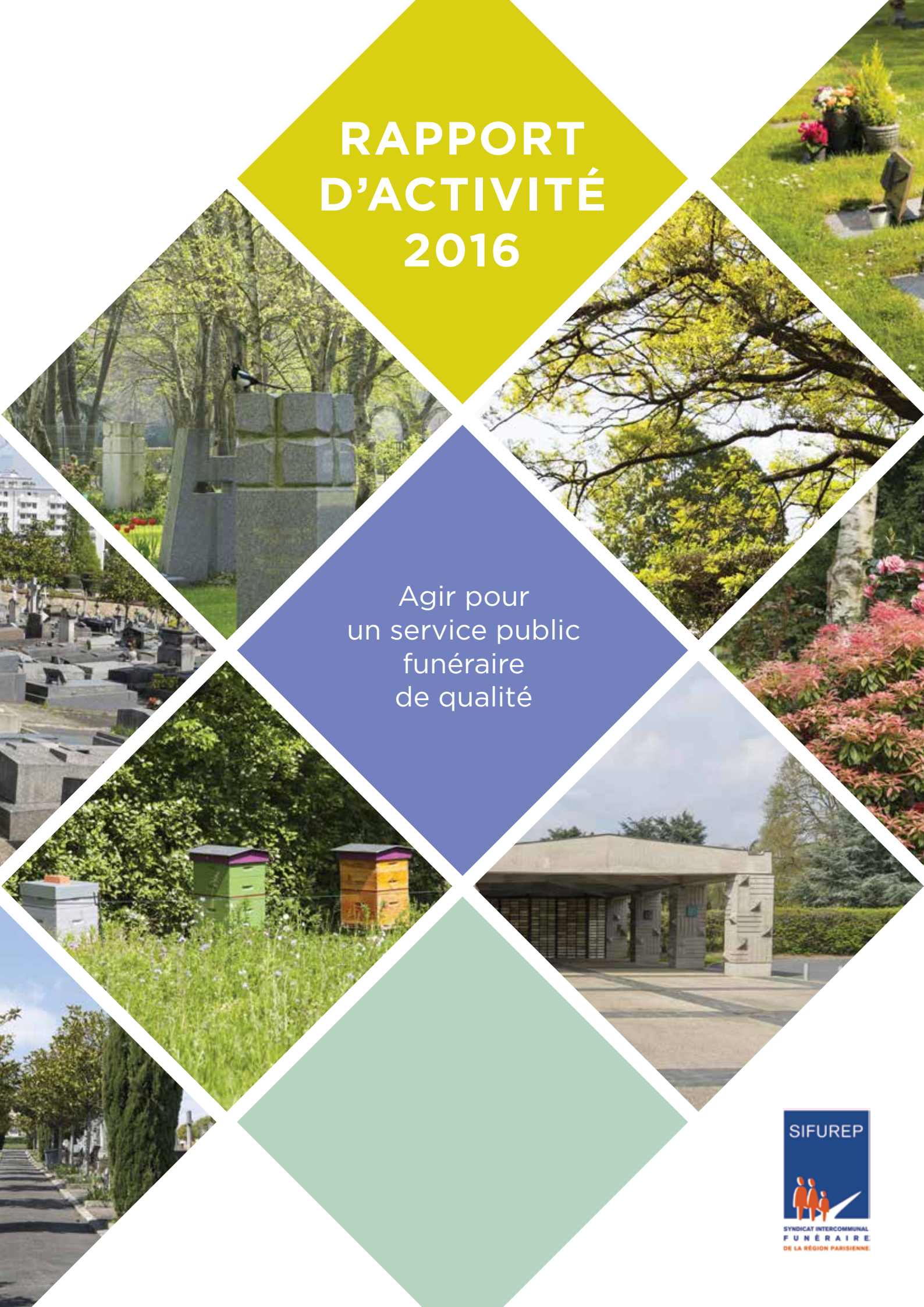

Agir pour
un service public
funéraire
de qualité

SIFUREP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
FUNÉRAIRE
DE LA RÉGION PARISIENNE

SOMMAIRE

03
Éditorial

04
Une offre de service public funéraire de qualité

06
Le SIFUREP en bref

08
Les instances du SIFUREP

10
L'année 2016 au SIFUREP

12
Conseiller et assister les services d'État civil et les familles

15
Valoriser et mieux gérer les cimetières

17
Le contrat de délégation pour le service extérieur des pompes funèbres

21
Les crématoriums : cinq équipements de proximité au service des familles
- Crématorium du Mont-Valérien à Nanterre
- Crématorium du Val de Bièvre à Arcueil
- Crématorium du Parc à Clamart
- Crématorium de Champigny-sur-Marne
- Crématorium de Montfermeil

28
Les chambres funéraires
- Chambre funéraire de Nanterre
- Chambre funéraire de Montreuil

30
Liste des délégués

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport rend compte des activités propres au syndicat et des actions conduites sous son autorité au cours de l'année 2016.

ÉDITORIAL

Jacques KOSSOWSKI,
Président du SIFUREP,
Maire de Courbevoie,
Président de l'EPT Paris Ouest La Défense

Le SIFUREP est devenu un acteur public de référence dans le domaine du funéraire en Île-de-France. En effet, à fin 2016, près d'une **centaine de collectivités ont choisi de faire confiance à l'expertise développée par le syndicat** et ce seuil a déjà été dépassé au 1er semestre de 2017.

Cette progression est le reflet de l'attractivité des services proposés par le syndicat aux communes d'Île-de-France. Il est vrai que ceux-ci sont désormais diversifiés et étoffés puisqu'adhérer au SIFUREP c'est :

• accéder à un **contrat de délégation de service extérieur des pompes funèbres** qui assure aux communes la prise en charge des indigents et aux familles l'accès à un service public de qualité à des coûts maîtrisés ;

• bénéficier de l'**accompagnement** et des **conseils** du syndicat dans l'application des réglementations et dans l'information aux administrés ;

• pouvoir partager études et **réflexions prospectives** sur les enjeux du funéraire ;

• bénéficier des services d'une **centrale d'achat** qui permet d'accéder à des marchés mutualisés en matière de gestion des cimetières ;

• et enfin, au travers de la compétence cimetière, avoir la **possibilité de déléguer au SIFUREP** la gestion de cet équipement communal essentiel, dans le respect de la qualité de service public attendue par les usagers.

La compétence et l'expertise du syndicat, dans un domaine complexe et très spécifique sont reconnues et de plus en plus de partenaires sont convaincus des atouts de la mutualisation pour assurer des prestations de qualité au meilleur prix.

Le domaine du funéraire porte de forts enjeux pour les usagers confrontés au deuil. Il est essentiel, dans ce moment douloureux que constitue la séparation, que le service public puisse assurer à la fois toute la sécurité juridique nécessaire mais aussi faire preuve, au travers de la qualité de prestations délivrées, de l'humanité nécessaire à l'accompagnement des proches et des défunts. D'où l'importance pour une collectivité locale d'avoir, à ses côtés, un acteur public rigoureux et novateur. Mes remerciements vont aux délégués, à nos partenaires et à l'équipe du syndicat qui remplissent pleinement cette mission. Notre développement en atteste.

LE SIFUREP, UNE OFFRE DE SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE DE QUALITÉ

NOS MISSIONS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Syndicat mixte créé en 1905, le SIFUREP a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire pour les collectivités adhérentes.
À l'écoute des évolutions sociales, humaines et culturelles qui influencent nécessairement l'action publique funéraire et les pratiques professionnelles des acteurs du service funéraire, le SIFUREP exerce ses missions avec le souci constant de répondre aux besoins des familles endeuillées et des communes.

Dans cet objectif, il veille à l'amélioration continue de l'accueil des familles, à l'accessibilité de tous à un service public funéraire et à des infrastructures de qualité à un coût maîtrisé.

Il accompagne et conseille également les collectivités et leurs services dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés.
Pour anticiper les besoins à venir, le SIFUREP engage des études prospectives et réunit des experts autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires.

NOS COMPÉTENCES

- **La compétence historique du *service extérieur des pompes funèbres* :** le SIFUREP a conclu le 1er janvier 2013, pour six ans, avec le délégataire OGF, un contrat de délégation de service public pour le service extérieur des pompes funèbres. Il gère également deux chambres funéraires à Nanterre et à Montreuil ;
- **La compétence *« crématoriums »* :** dans ce cadre, le SIFUREP gère cinq crématoriums (Mont-Valérien à Nanterre, Val de Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart, Champigny-sur-Marne et Montfermeil) ;
- **La compétence *« cimetières »*** s'adresse aux collectivités qui souhaitent déléguer la gestion de leur(s) cimetière(s). À ce titre, le SIFUREP en assure la gestion.

Par ailleurs, pour aider les collectivités territoriales à gérer leurs cimetières, le SIFUREP a créé une **centrale d'achat** permettant la mutualisation des marchés publics de fourniture travaux et services.
40 collectivités sont actuellement adhérentes à la centrale d'achat.

NOS MOYENS FINANCIERS

LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de **850 573 €**. Elles sont constituées en quasi-totalité des frais de contrôle versés par les délégataires, au titre des contrats de délégation de service public conclus par le syndicat, de la cotisation des communes adhérentes au syndicat, et des remboursements de personnel mis à disposition au bénéfice du syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

Pour la section d'investissement, les recettes sont constituées en totalité par les amortissements, l'excédent de l'exercice précédent et le fonds de compensation pour la TVA.

LES DÉPENSES

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **796 578 €** (hors restes à réaliser). Elles sont essentiellement constituées par :

- les charges à caractère général : **347 308 €** qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du syndicat, et à l'accomplissement de ses missions ;
- les charges du personnel : **336 259 €** ;
- les autres charges de gestion courante : **113 011 €**.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à **74 831 €**.

Le SIFUREP est à l'écoute des évolutions sociales, humaines et culturelles pour répondre aux besoins des communes et des familles en deuil.

LE SIFUREP EN BREF

LE SYNDICAT

1905
Date de création du syndicat

101
communes adhérentes

Plus de
4 millions
d'habitants

CONTRATS DE DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

contrat entré en vigueur au 1er janvier 2013 pour une durée de 6 ans. Délégataire OGF.

CHAMBRES FUNÉRAIRES

- **Nanterre :** contrat entré en vigueur le 4 octobre 2007.
  Délégataire OGF
  1 489 admissions en 2016
- **Montreuil :** contrat entré en vigueur le 1er janvier 2008.
  Délégataire : OGF
  699 admissions en 2016

CRÉMATORIUMS

- **Montfermeil :**
  En service depuis 1998.
  Délégataire : OGF
  1 381 crémations en 2016
- **Mont-Valérien à Nanterre :**
  En service depuis 1999.
  Délégataire : OGF
  1 747 crémations en 2016
- **Val de Bièvre à Arcueil :**
  En service depuis 2002.
  Délégataire : Société Groupement Funéraire Francilien (G2F).
  1 350 crémations en 2016
- **Parc à Clamart :**
  En service depuis 2007.
  Délégataire : OGF
  1 438 crémations en 2016
- **Champigny-sur-Marne :**
  En service depuis 2007.
  Délégataire : SEM Services funéraires de la ville de Paris.
  1 290 crémations en 2016

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SIFUREP

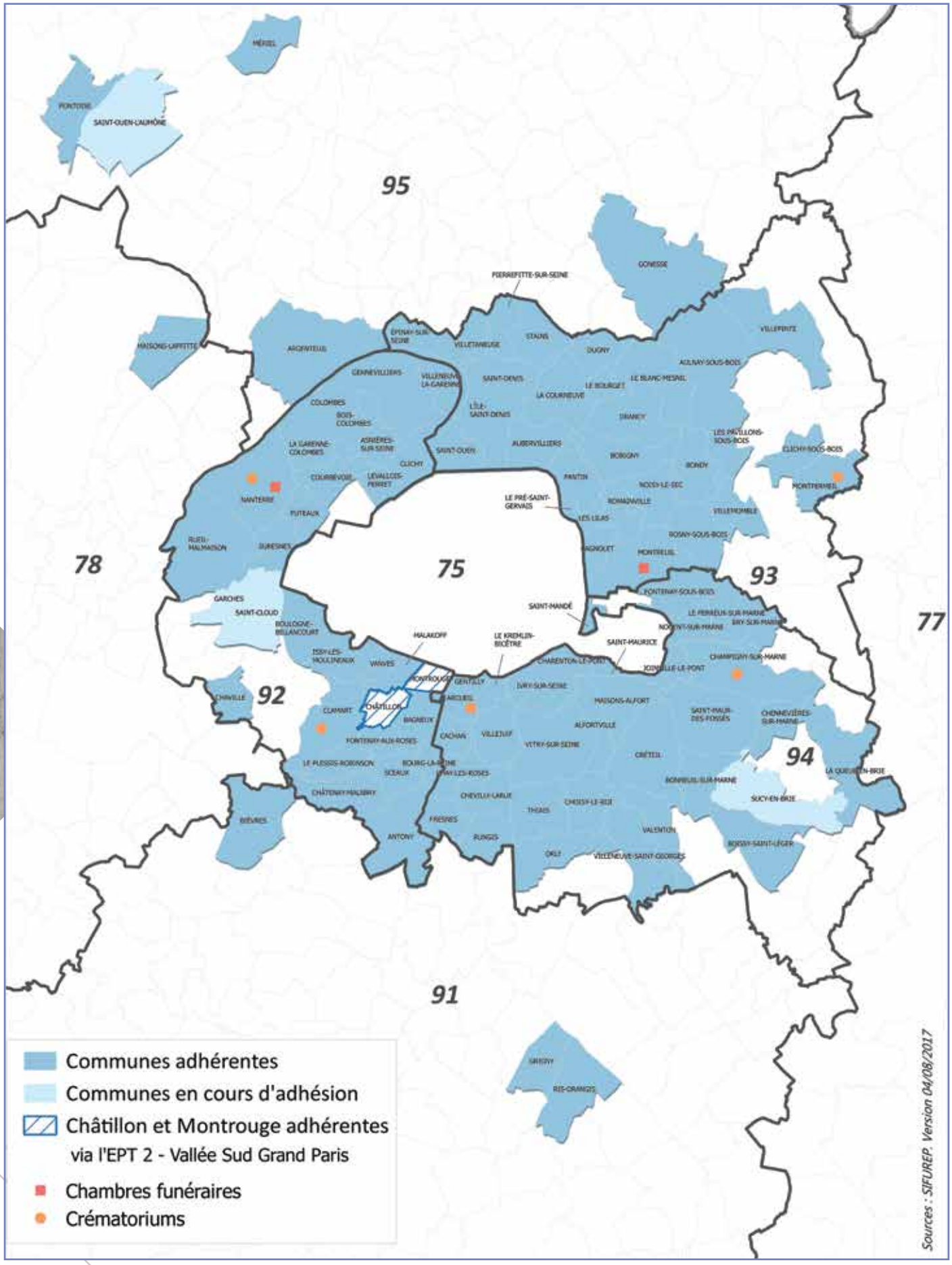

LES INSTANCES DU SIFUREP

PRÉSIDENT
JACQUES KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie,
Président de l'EPT Paris
Ouest La Défense

LE BUREAU

Suite aux élections municipales de mars 2014, le comité syndical du SIFUREP a élu en mai 2014 Jacques KOSSOWSKI Président à l'unanimité. Jacques KOSSOWSKI est Maire de Courbevoie et depuis le 11 janvier 2016, Président de Paris Ouest La Défense.

1ER VICE-PRÉSIDENT
MARIE-AUGUSTE GOUZEL
Conseiller municipal délégué
d'Issy-les-Moulineaux

2E VICE-PRÉSIDENT
CARINNE JUSTE
Maire de Villetaneuse

3E VICE-PRÉSIDENT
GUY JOUVENELLE
Conseiller municipal délégué
de Pierrefitte-sur-Seine

4E VICE-PRÉSIDENT
SYLVIE BLIN
Maire-adjointe
d'Épinay-sur-Seine

5E VICE-PRÉSIDENT
HASSAN HMANI
Maire-adjoint de Nanterre

6E VICE-PRÉSIDENT
CATHERINE HERVÉ
Conseillère municipale
de Maisons-Alfort

7E VICE-PRÉSIDENT
CHRISTIAN MÉTAIRIE
Maire d'Arcueil, Conseiller
départemental

8E VICE-PRÉSIDENT
JOSÉPHINE TILQUIN
Conseiller municipal déléguée
auprès du Maire de Suresnes

9E VICE-PRÉSIDENT
CHRISTIAN FAUTRÉ
Premier Maire-adjoint
de Champigny-sur-Marne

Laurent GEORGES
directeur du SIFUREP

LES COMMISSIONS

Le comité syndical du SIFUREP s'est réuni à trois reprises et a adopté 58 délibérations. Le Bureau s'est réuni quatre fois.
Le syndicat a conclu 21 marchés dont quinze pour la centrale d'achat.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES DU SIFUREP, UNE EXPERTISE NÉCESSAIRE À LA PRISE DE DÉCISION

Le SIFUREP dispose de deux commissions thématiques constituées de délégués désignés parmi les élus du comité. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au bureau et à l'assemblée délibérante.

LA COMMISSION « COMMUNICATION »

Elle est coprésidée par :
Hassan HMANI, Vice-président,
Christian METAIRIE, Vice-président,
Joséphine TILQUIN, Vice-présidente

En sont membres :
Gérard BORDES,
délégué de la commune de Dugny,
Véronique GAUTHIER,
déléguée de la commune de Ris-Orangis,
Emilie LACAZE,
déléguée de la commune de Villeneuve-la-Garenne,
Anne-Laure LEBRETON,
déléguée de la commune de Puteaux,
Isabelle LÉVÈQUE,
déléguée de la commune de Bobigny,
Pascale MARTINEAU,
déléguée de la commune de Nogent-sur-Marne.

Elle s'est réunie le 23 juin 2017, à l'occasion de la nouvelle édition du Guide des obsèques.

LA COMMISSION « CIMETIÈRES »

Elle est coprésidée par :
Marie-Auguste GOUZEL, Vice-président,
Guy JOUVENELLE, Vice-président,
Joséphine TILQUIN, Vice-présidente

En sont membres :
Sabrina ASSAYAG,
déléguée de la commune des Pavillons-sous-Bois,
Patrice CALSAT,
délégué de la commune de Romainville,
Jacques CRESPIN,
délégué de la commune d'Alfortville,
Gilles CHAUMERLIAC,
délégué de la commune de Bois-Colombes,
Gilles DEBROSSE,
délégué de la commune de Châtenay-Malabry,
Pascale MARTINEAU,
déléguée de la commune de Nogent-sur-Marne,
Olivier MATHIS,
délégué de la commune de Stains,
Jean MILCOS,
délégué de la commune de Clamart,
Séverine PETER,
déléguée de la commune d'Ivry-sur-Seine,
Sylvie RAMOND,
déléguée de la commune de Levallois-Perret

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) PERMET LA PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS D'USAGERS

Composée de représentants d'associations, la CCSPL s'est réunie une fois au cours de l'année 2016 pour examiner les rapports d'activités des concessionnaires. Les associations membres de la commission sont : *AFOC 92 (Association Force Ouvrière des Consommateurs 92), Association nationale crématiste, Familles de France, Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés Hauts-de-Seine (INDECOSA 92), UFC Que Choisir Île-de-France et Vivre son Deuil Île-de-France.*

L'ANNÉE 2016 AU SIFUREP

EN 2016, 587 000 PERSONNES SONT DÉCÉDÉES EN FRANCE SOIT 7 000 DE MOINS QU'EN 2015.

L'année 2016 succède à une année 2015 marquée par une forte augmentation des décès. Toutefois, la baisse de 2016 ne compense pas la hausse importante de 2015.

EN ÎLE-DE-FRANCE, 79 360 PERSONNES SONT DÉCÉDÉES EN 2016 SOIT UNE AUGMENTATION DE 4 % PAR RAPPORT À 2015.

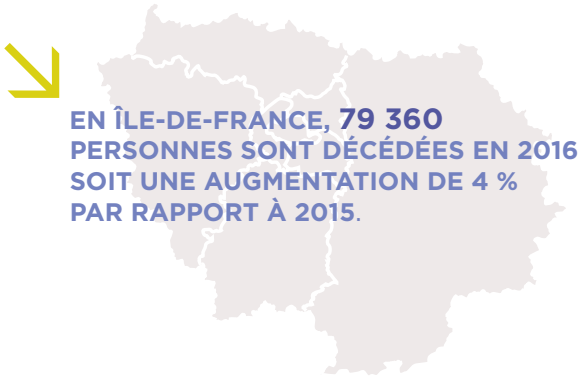

POURSUITE DE L'EXTENSION DU TERRITOIRE DU SIFUREP

L'année 2016-2017 a été marquée par l'adhésion de de cinq communes : Bry-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Garches, Saint-Cloud et Saint-Ouen l'Aumône ainsi que de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris, aux compétences « services extérieurs des pompes funèbres » et « crématoriums et sites cinéraires ».

Départ en retraite d'Étienne ANDREUX, remplacé par Laurent GEORGES directeur du SIFUREP depuis juillet 2016.

Par ailleurs, une convention de coopération a été conclue avec le Syndicat d'équipement et d'aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) à l'origine du projet du crématorium de Tremblay-en-France qui vient de débuter son activité.

SUCCÈS POUR LE 9e COLLOQUE DU SIFUREP

Le colloque annuel de Paris du SIFUREP dont le thème portait sur l'évolution des pratiques funéraires et des modes de gestion dans les cimetières de la métropole de Paris a réuni 95 participants le 13 octobre 2016. Les résultats de l'étude menée conjointement avec l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), relative aux cimetières intercommunaux du territoire du SIFUREP, ont notamment été restitués à l'occasion de cette 9e édition.
Le compte rendu du colloque est disponible sur le site Internet www.sifurep.com dans la rubrique « Bibliothèque ».

TEMPS DE MÉMOIRE DANS LES CRÉMATORIUMS DU SIFUREP

Les cérémonies des temps de mémoire ont eu lieu début novembre dans quatre des crématoriums du SIFUREP, à Arcueil, Champigny-sur-Marne, Clamart, Nanterre et au crématorium des Joncherolles et fin novembre au crématorium de Montfermeil. Chaque année, ces cérémonies rassemblent chacune près d'une centaine de personnes.

UNE MISE EN ŒUVRE PARTIELLE DU PLAN D'ACTIONS D'OGF

Dans le cadre de l'exécution des délégations de service public (DSP) pour la construction ou la rénovation et l'exploitation des crématoriums du Mont Valérien à Nanterre, de Clamart, d'Arcueil et de Montfermeil, le SIFUREP a diligenté en mars 2016 un contrôle de la mise en œuvre du plan d'actions proposé par OGF suite aux demandes d'améliorations formulées par le syndicat en 2014-2015.

À la date de réalisation du contrôle, 7 actions sur 16 avaient été mises en œuvre. Aucun risque élevé n'a toutefois été identifié du fait de cette mise en œuvre partielle. Un délai supplémentaire a été accordé à OGF jusqu'au 1er juillet 2017 pour finaliser la mise en œuvre des actions annoncées, à l'exception d'une évolution du système d'information qui devrait être achevée fin 2017.

ADHÉSION DU SIFUREP AU FORUM MÉTROPOLITAIN DU GRAND PARIS

Le syndicat mixte ouvert « Le Forum métropolitain du Grand Paris », anciennement dénommé Paris Métropole, qui a pour objet d'assurer le dialogue et l'échange entre collectivités sur les enjeux et questions métropolitains, au-delà des appartenances politiques et territoriales, a modifié ses statuts pour permettre l'adhésion des "grands" syndicats de services urbains d'Île-de-France. L'ensemble des présidents et bureaux des grands syndicats, dont le SIFUREP, ont souhaité donner une suite favorable à cette proposition d'adhésion.

LA PRÉFECTURE DE POLICE A ASSOCIÉ LE SIFUREP À LA RÉVISION DE SON PLAN ORSEC CONCERNANT LA GESTION DES DÉCÈS MASSIFS

Le plan ORSEC est conçu pour mobiliser et coordonner, sous l'autorité unique du préfet, les acteurs de la sécurité civile au-delà du niveau de réponse courant ou quotidien des services. Il s'agit de mettre en place une organisation opérationnelle permanente et unique de gestion des événements touchant gravement la population. Compte tenu de la menace terroriste et des risques d'épidémie, la préfecture de police a souhaité mettre à jour ce dispositif. Le SIFUREP a participé aux trois groupes de travail mis en place à cet effet et qui visent à la diffusion d'une directive générale avant fin 2017.

ACTUALITÉS DU SECTEUR FUNÉRAIRE

RETOUR SUR L'ENQUÊTE DU CREDOC SUR LE VÉCU DU DEUIL PAR LES FRANÇAIS

À la demande de la Chambre syndicale nationale de l'art funéraire (CSNAF), le CRÉDOC réalise tous les deux ans, depuis 2005, une enquête « Les Français et le deuil ». Cette enquête vise à connaître avec précision la durée du deuil, le nombre de personnes endeuillées, ses conséquences individuelles et sociales. Elle doit aider les pouvoirs publics et les professionnels du secteur à mieux comprendre le deuil et à davantage le prendre en compte dans les enjeux citoyens et politiques.
La relation à la mort évolue profondément depuis quelques dizaines d'années, en particulier du fait du développement de la crémation (1 % des obsèques en 1979, 36 % en 2016) et de la baisse de la pratique religieuse qui peut accroître la difficulté à vivre un deuil dans une société qui n'apporte pas de substitut spirituel à la religion. Quelles étapes caractérisent aujourd'hui le vécu du deuil ? Quelles circonstances conduisent à des deuils plus difficiles ? Quels sont les soutiens les plus importants ? Ce sont les questions qui ont été abordées dans cette enquête réalisée par le CREDOC en 2016 auprès de plus de 3 000 personnes.

L'intégralité de l'enquête peut être consultée sur :
www.csnaf.fr/publications

CONSEILLER ET ASSISTER LES SERVICES D'ÉTAT CIVIL ET LES FAMILLES

UNE EXPERTISE AU SERVICE DES COMMUNES

Le syndicat met à la disposition des services d'État civil et des conservateurs de cimetières des communes adhérentes, son expertise dans le domaine juridique. Il peut ainsi répondre à toute question portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.
Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

ENQUÊTE SUR LES TARIFS DES CIMETIÈRES

Le syndicat mène une enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes sur :

- les tarifs des concessions ;
- les taxes funéraires ;
- les travaux dans les cimetières (pour les villes ayant une régie communale) ;
- la destination des cendres.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE FUNÉRAIRE 2016 sont téléchargeables sur l'espace adhérent du SIFUREP (rubrique : cimetières) accessible depuis le site internet du syndicat : **www.sifurep.com**

DES INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES SERVICES D'ÉTAT CIVIL

QUE FAIRE EN CAS DE DÉCÈS ?

- **Informer les familles de l'existence du contrat de délégation de service public pour le service extérieur et de l'engagement contractuel.** Ce contrat permet de proposer aux familles, qui souhaitent en bénéficier, un service public dont la qualité et les tarifs sont garantis et contrôlés par le syndicat dans le respect des principes suivants : continuité du service, égalité de traitement, protection des intérêts des familles.

- **Remettre aux familles Le Guide des Obsèques et l'engagement contractuel.** Le guide a pour but d'informer les familles sur les démarches à effectuer et l'organisation des obsèques. L'engagement contractuel offre une référence tarifaire pour un convoi local. Ces informations permettent aux familles de comparer les prestations et ainsi choisir plus aisément une entreprise funéraire.

- **En cas de décès d'un enfant de moins de un an,** informer les familles que le délégataire assure la gratuité des obsèques (préparation et organisation des obsèques, formalités et démarches, cérémonie et convoi ainsi que le cercueil) si un certificat de décès a été établi.

- **En cas de décès d'un enfant de moins de 16 ans,** informer les familles qu'elles peuvent bénéficier d'une prise en charge, à hauteur de 50%, par le concessionnaire, des frais liés à la préparation et l'organisation des obsèques, aux formalités et démarches, à la cérémonie ainsi qu'au cercueil.

- **En cas de décès d'une personne dépourvue de ressources suffisantes** sur le territoire de la commune adhérente, les obsèques sont prises en charges par le délégataire et non par la commune, sur la base d'une attestation du Centre communal d'action sociale (CCAS).

QUE FAIRE SI LA FAMILLE EXPRIME LE DÉSIR DE PROCÉDER À UNE CRÉMATION ?

Informer les familles de l'existence du crématorium du SIFUREP le plus proche et leur indiquer que :

- le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public ;
- toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder à ces services ;
- les crématoriums disposent tous d'une ou plusieurs salles de cérémonie adaptées ;
- la famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse ;
- le personnel du crématorium peut assurer à la demande de la famille une cérémonie d'adieu simple, gratuitement.

Tous les équipements du SIFUREP disposent de jardins du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place.
La législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium le temps de décider du lieu de destination des cendres. Le syndicat a négocié dans les contrats de délégation de service public que cette possibilité soit effective trois mois gratuitement.

Crémation d'une personne dépourvue de ressources suffisantes :
Elle est gratuite dans les crématoriums du syndicat pour les personnes décédées sur le territoire des communes adhérentes.

LE *GUIDE DES OBSÈQUES*, UN OUTIL POUR LES FAMILLES

Le Guide des Obsèques vient d'être réédité par le SIFUREP. Ce support d'information qui se veut à la fois complet et accessible a pour objectif d'aider les communes adhérentes, et plus particulièrement les services d'État civil, à informer les familles sur les démarches funéraires à effectuer lors d'un décès.

Ce guide est mis gratuitement à la disposition des services d'État civil et des cimetières des communes adhérentes en format papier. Il peut également être diffusé et mis à la disposition du public au travers, notamment, des sites internet communaux et peut faire l'objet d'une information dans les magazines municipaux.

Vous pouvez retrouver la dernière édition du guide des obsèques sur le site internet du syndicat : **www.sifurep.com**, rubrique : **guide des Obsèques**

VALORISER ET MIEUX GÉRER LES CIMETIÈRES

LA COMPÉTENCE « CIMETIÈRES », UN LIBRE CHOIX

La compétence « cimetières » concerne la création et/ou l'agrandissement, ainsi que la gestion de cimetières. Les collectivités peuvent librement choisir de transférer ou non cette compétence au SIFUREP. En cas de transfert d'un ou plusieurs cimetières, le SIFUREP se substitue à la collectivité pour la gestion de l'équipement et des investissements le concernant, moyennant une contribution financière de la commune.
Désormais, des syndicats intercommunaux de cimetières ou des communautés d'agglomération peuvent également choisir de transférer au syndicat leur compétence en matière de « cimetières ».

La contribution annuelle de la collectivité qui transfère sa compétence « cimetières » au SIFUREP se calcule en fonction de quatre critères :

- l'administration du cimetière et de la gestion des concessions funéraires, calculées en fonction de la surface totale du cimetière ;
- l'entretien du patrimoine bâti calculé en fonction de la surface du bâti par m² de SHON ;
- l'entretien des espaces verts calculé en fonction de la surface des espaces verts par m² ;
- l'entretien de la voirie, allées, espaces publics calculé en fonction de la surface de voirie par m².

Les investissements sont établis en accord avec la commune et donnent lieu à un accord spécifique en fonction de la nature du programme et des modes de financements retenus.

UN EXEMPLE DE PARTENARIAT : LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DES JONCHEROLLES

Depuis 2010, le SIFUREP a signé une convention de partenariat avec le Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles (SICJ). Le SIFUREP assure, pour le compte du SICJ, l'administration, les ressources humaines ainsi que la gestion financière et celle des travaux entrepris dans le cadre de la rénovation du cimetière et de ses équipements.

Une démarche environnementale a été mise en place pour supprimer l'utilisation de produits chimiques pour l'entretien du site. Le cimetière s'est doté d'un plan de désherbage avec des méthodes alternatives (manuelles, thermiques ou mécaniques). Cinq ruches ont été installées.

De plus, pour que le cimetière retrouve un aspect paysager de qualité, un important chantier de réhabilitation des espaces verts à été lancé.
En 2015, le jardin du souvenir a été rénové pour répondre au mieux aux attentes des familles en matière d'espaces de dispersion.

LA CENTRALE D'ACHAT : SIMPLIFIER LA GESTION DES CIMETIÈRES ET MAÎTRISER LES BUDGETS

Les cimetières doivent répondre à de nouvelles obligations légales, à l'évolution des pratiques, des rites funéraires et à des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux. Pour accompagner les collectivités dans cette évolution, le SIFUREP a créé une centrale d'achat dont l'objectif est de simplifier la gestion des cimetières et maîtriser les coûts grâce à la mutualisation des achats.

POURQUOI ADHÉRER À LA CENTRALE D'ACHAT

Le SIFUREP accompagne les adhérents dans la réflexion, la réalisation des processus funéraires et l'exécution des marchés.

L'adhésion permet à la collectivité d'être déchargée de l'organisation des appels d'offres et de bénéficier :

- de l'expertise technique et juridique du SIFUREP ;
- de l'effet de la mutualisation sur les prix et les services associés ;
- de la force d'un réseau d'adhérents auprès des titulaires de marchés publics ;
- des marchés « grands comptes » adaptés aux besoins de toutes les collectivités (quelle que soit leur structure ou leur taille) ;
- d'une souplesse d'exécution dans l'utilisation des marchés.

POINT D'ÉTAPE DE LA CENTRALE D'ACHAT

- **40 communes sont adhérentes à la centrale d'achat du SIFUREP :** Antony, Aulnay-sous-Bois, Bièvres, Bobigny, Bonneuil-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Choisy-le-Roi, Clamart, Clichy-sous-Bois, Courbevoie,Fontenay-aux-Roses, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Gennevilliers, La Garenne-Colombes, Grigny, La Queue-en-Brie, Issy-les-Moulineaux, Joinville-Le-Pont, Le-Plessis-Robinson, L'Île-Saint-Denis, Montreuil, Mériel, Montfermeil, Nanterre, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Mandé, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Maurice, Stains, Suresnes, Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles (SICJ), Thiais, Vanves, Villemomble, Villeneuve-la-Garenne, Villiers-sur-Marne.

- **Les marchés en cours d'exécution :**
  . aménagement des cimetières ;
  . restauration du patrimoine funéraire ;
  . élaboration d'un plan de reprises de sépultures ;
  . reprise et mise en œuvre d'un logiciel de gestion de cimetières ;
  . nettoyage et entretien des cimetières ;
  . assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information ;
  . reprises administratives de sépultures.

COMITÉ DE SUIVI

Le SIFUREP a mis en place un comité de suivi dédié à la centrale d'achat, avec les collectivités adhérentes afin :

- d'identifier les nouveaux marchés à passer et de co-élaborer les documents techniques et critères de notation ;
- de partager les retours d'expérience et les bonnes pratiques ;
- de suivre les évolutions législatives, sociales, patrimoniales et environnementales.

LE CONTRAT DE DÉLÉGATION POUR LE SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

LE RÔLE DE CONTRÔLE DU SIFUREP

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP contrôle la qualité des services et négocie les tarifs pour garantir aux familles transparence totale et service public funéraire de qualité. Le syndicat s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, à savoir, la continuité du service funéraire, l'égalité de traitement pour tous les administrés, et veille à la protection des intérêts des familles.

LE RÔLE DU DÉLÉGATAIRE OGF

À l'issue d'une procédure de délégation de service public, la convention pour le service extérieur des pompes funèbres a été attribuée à la société OGF (marque commerciale PFG - Pompes Funèbres Générales) pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2013.
Le délégataire a obligation de rendre compte annuellement au syndicat des prestations fournies aux familles, de la qualité des services rendus par ses agences et de l'évolution des tarifs des prestations, et ce, pendant toute la durée de la délégation.

MAINTENIR UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE

La loi du 8 janvier 1993 a supprimé le monopole communal des pompes funèbres et a donné aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire.
Elle permet néanmoins aux communes d'assurer le service extérieur des pompes funèbres, soit directement, soit par voie de gestion déléguée.
En sa qualité de délégataire officiel du service extérieur des pompes funèbres et dans le cadre de sa mission, PFG ne bénéficie pas d'exclusivité. Les familles restent dans tous les cas libres de s'adresser à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix.

PFG PEUT ÊTRE SOLLICITÉ 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7
pour procéder à tout enlèvement des corps sur la voie publique et au transport en chambre funéraire.

LES CONDITIONS DU CONTRAT
Le contrat s'applique pour les défunts qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :
- le défunt est domicilié sur le territoire d'une commune du SIFUREP ;
- le défunt est décédé sur le territoire d'une des communes du SIFUREP ou sur le territoire de la ville de Paris ;
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire du SIFUREP ou sur le territoire de la ville de Paris ;
- la cérémonie, l'inhumation ou la crémation doivent être effectuées sur le territoire du SIFUREP.

CINQ AVANTAGES POUR LES FAMILLES ET LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

1 **Un engagement contractuel** qui permet de proposer aux familles un service complet d'obsèques à un prix ferme et définitif pour 2016-2017. Ce service distingue inhumation et crémation :
- Tarif « inhumation » : 1 899 € TTC
- Tarif « crémation » : 1 499 € TTC

Un service contractuel de qualité, à des prix compétitifs, permet aux familles de comparer avec les devis d'autres opérateurs funéraires.

Ce service complet d'obsèques comprend :
- l'organisation et la préparation des obsèques ;
- le convoi avec corbillard et chauffeur ;
- les porteurs au convoi ;
- l'aide et l'accompagnement d'un maître de cérémonie ;
- le cercueil ;
- le capiton ;
- l'emblème.

SERVICES CONTRACTUELS

Des tarifs négociés :
- 6 % aux prix pratiqués par ailleurs par le délégataire.

2 **Pour les enfants de moins de un an,** le délégataire assure la gratuité des obsèques (préparation et organisation des obsèques, formalités et démarches, cérémonie et convoi ainsi que la fourniture d'un cercueil, lorsqu'un certificat de décès a été établi).

3 **Pour les enfants de moins de 16 ans,** le concessionnaire prend en charge 50 % des frais liés à la préparation et l'organisation des obsèques, aux formalités et démarches, à la cérémonie ainsi qu'au cercueil.

4 **Un tarif général spécifique,** inférieur de 6 % en moyenne aux prix pratiqués par le délégataire sur l'ensemble des prestations assurées dans leur intégralité sur le territoire syndical.

5 **Les obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes,** dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sont prises en charge par le délégataire et non par la commune, sur la base d'une attestation du Centre communal d'action sociale (CCAS).

- 10,7 %
Nombre d'obsèques
d'enfants de moins de 1 an
217
(-10,7 % par rapport à 2015)

+ 2,1 %
Nombre d'obsèques
d'enfants de 1 à 16 ans
21
(+2,1 % par rapport à 2015)

L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

Le périmètre d'application du contrat s'est étendu en 2016 avec les nouvelles adhésions de Bry-sur-Marne et de Chennevières-sur-Marne. OGF a procédé à 4 339 obsèques ce qui représente une augmentation de 4,7 % par rapport à 2015.

Ces 4 339 obsèques se répartissent comme suit :

- 3 273 obsèques pour lesquels le tarif général SIFUREP a été appliqué. Les familles ont pu choisir librement les prestations qu'elles commandaient.
- 832 obsèques au tarif forfaitaire SIFUREP (également appelé « engagement ou service contractuel ») contre 1099 en 2015. Dans ce cas, les familles bénéficient d'obsèques complètes dont les prestations sont fixées dans le cadre du contrat.
- 234 obsèques de personnes dépourvues de ressources suffisantes ou d'enfants de moins de un an. Ces obsèques sont gratuitement prises en charge par OGF.

LES ENQUÊTES DE SATISFACTION

Le délégataire réalise des enquêtes de satisfaction au travers de questionnaires envoyés aux familles. Ces enquêtes permettent de suivre l'indice de qualité.
Les six secteurs de l'Île-de-France ont tous vu leur indice progresser sur l'année 2016.

OBSÈQUES DES PERSONNES DÉPOURVUES DE RESSOURCES

2015 : 252
2016 : 234

- 7,1 %

48 : Val-de-Marne
89 : Hauts-de-Seine
83 : Seine-Saint-Denis

EN 2016, L'ACTIVITÉ S'EST INSCRITE DANS UN CONTEXTE DE BAISSE DE LA MORTALITÉ EN FRANCE :
7 000 personnes décédées en moins qu'en 2015. Cependant cette baisse de 2016 ne compense pas la hausse importante de 2015.

OGF ÎLE-DE-FRANCE CERTIFIÉ PAR L'ORGANISME SGS

OGF a mis en place une démarche qualité depuis plusieurs années avec un référentiel de certifications de services. Le délégataire poursuit son partenariat avec l'organisme SGS par la mise en place de visites mystères dans les agences et lors des cérémonies.

Au cours de l'année 2016, 49 agences ont été visitées sur les communes de :

- Argenteuil
- Aubervilliers
- Beaumont-sur-Oise
- Bondy
- Chatenay-Malabry
- Chatou
- Colombes
- Conflans-Sainte-Honorine
- Corbeil-Essonnes
- Drancy
- Eaubonne
- Épinay-sur-Seine
- Fontenay-sous-Bois
- Gagny
- Gennevilliers
- Houilles
- Juvisy-sur-Orge
- La Garenne-Colombes
- Le Plessis-Robinson
- Les Mureaux
- Limeil Brevannes
- Maison-Alfort
- Mantes-la-jolie
- Montfort-L'Amaury
- Montrouge
- Nanterre
- Neuilly-sur-Marne
- Noisy-le-Grand
- Orsay
- Palaiseau
- Paris
- Puteaux
- Saint-Denis
- Saint-Mandé
- Saint-Maur-des-Fossés
- Saint-Rémy-les-Chevreuse
- Versailles
- Vigneux-sur-Seine
- Villejuif
- Vincennes

LE CONTRÔLE DU SIFUREP : VISITES MYSTÈRES

Le SIFUREP a diligenté le cabinet BVA afin de réaliser des visites-mystères dès juin 2014 dans l'intégralité des agences PFG des communes adhérentes. L'objectif de ces visites était de mesurer la qualité de l'accueil des usagers dans les agences OGF et de s'assurer de la bonne application des engagements tarifaires pris par OGF dans le cadre de la délégation de service public.

Des situations de non-conformité ayant été relevées, le SIFUREP a poursuivi ses contrôles. La dernière vague d'enquêtes a eu lieu début 2017 et fera l'objet d'un rapport lors d'un prochain comité syndical.

LES CRÉMATORIUMS : CINQ ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ AU SERVICE DES FAMILLES

LE RÔLE DU SIFUREP

Pour répondre à l'augmentation de la crémation, le syndicat a négocié cinq contrats de délégation de service public répondant aux besoins des familles en équipements de proximité (Mont-Valérien à Nanterre, Val de Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart, Champigny-sur-Marne et de Montfermeil).
En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP établit le cahier des charges, c'est-à-dire le contenu et les conditions d'exécution du service, négocie et fixe les tarifs et a en charge le contrôle de l'activité des délégataires pour le compte des collectivités adhérentes (contrôle de l'application des tarifs, du respect des obligations du délégataire et de la qualité de service...). Les familles peuvent ainsi bénéficier d'équipements de proximité et d'un service public funéraire de qualité.

LA MISSION DE SERVICE PUBLIC DES DÉLÉGATAIRES

À l'issue de procédures de délégation de service public, des conventions de concessions ont été signées avec :

- la société OGF pour les crématoriums du Mont-Valérien à Nanterre, du Parc à Clamart et de Montfermeil ;
- la société G2F pour le crématorium du Val de Bièvre à Arcueil ;
- la Société d'économie mixte funéraire de la ville de Paris pour le crématorium de Champigny-sur-Marne.

Les délégataires ont pour principale mission de construire et d'exploiter ces équipements mais aussi de garantir la continuité du service public. Ils rendent compte de leurs activités au SIFUREP, doivent respecter l'égalité entre tous les usagers et ouvrir l'accès aux équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées.

TAUX DE CRÉMATION

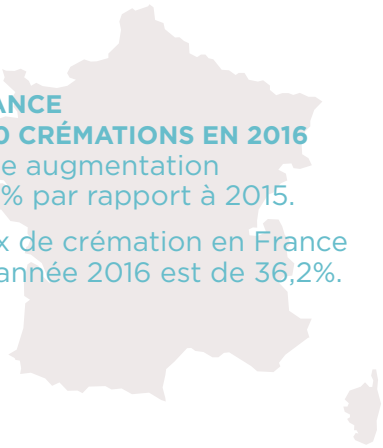

EN FRANCE
212 440 CRÉMATIONS EN 2016
soit une augmentation
de 2,8 % par rapport à 2015.

Le taux de crémation en France
pour l'année 2016 est de 36,2%.

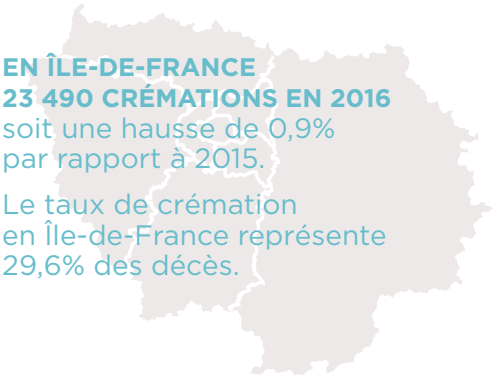

EN ÎLE-DE-FRANCE
23 490 CRÉMATIONS EN 2016
soit une hausse de 0,9%
par rapport à 2015.

Le taux de crémation
en Île-de-France représente
29,6% des décès.

7 192 CRÉMATIONS
DANS LES CRÉMATORIUMS
DU SIFUREP

TEMPS DE MÉMOIRE, UN HOMMAGE RENDU AUX DÉFUNTS

Dans les cinq crématoriums gérés par le syndicat, des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année pendant la Toussaint. Ces journées du souvenir ont pour but d'accompagner les familles qui ont perdu un proche dans l'année et choisi la crémation. Il s'agit d'un moment privilégié de recueillement, mais aussi d'échanges entre familles, structures gestionnaires, représentants du SIFUREP et représentants d'associations.
Les familles sont de plus en plus nombreuses à y participer par un geste symbolique, en apportant un objet personnel, en lisant des textes ou simplement en citant les noms de leurs défunts.
Un environnement musical permet à chacun de se remémorer le souvenir des disparus.

Le 26 novembre, se sont déroulées les cérémonies des « Temps de mémoire » aux crématoriums de Champigny-sur-Marne, du Parc à Clamart, du Val de Bièvre à Arcueil, de Nanterre et de Montfermeil.

UNE QUALITÉ DE SERVICE CONTRÔLÉE

Aux crématoriums de Nanterre, Arcueil et Clamart, des registres sont mis à la disposition des familles et du public pour recueillir leurs appréciations sur la qualité des services et des prestations proposées et exécutées lors de la crémation.
Afin de s'assurer du respect continu des engagements qualité pris vis-à-vis des usagers des crématoriums de Nanterre, Arcueil et Clamart, une démarche de certification de services a été engagée par OGF et G2F. À l'issue d'audits réguliers, réalisés par l'organisme certificateur SGS ICS, les trois crématoriums ont obtenu la certification Qualicert le 14 janvier 2014 garantissant un niveau de qualité optimal dans l'accueil et le déroulement du dernier hommage.

Le crématorium de Montfermeil a été choisi en 2016 pour intégrer le déploiement du suivi de la qualité perçue au travers de questionnaires de satisfaction.

CRÉMATORIUM DU MONT-VALÉRIEN À NANTERRE

Suite à la procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP pour la construction et l'exploitation du crématorium de Nanterre, la convention de concession a été attribuée le 7 juillet 1997 à la société OGF. L'activité du crématorium du Mont-Valérien a débuté en 1999. Il est géré par quatre personnes.

D'IMPORTANTS TRAVAUX DE RÉNOVATION

En 2014, d'importants travaux ont été réalisés afin de mettre aux normes le système de filtration et créer une seconde salle de cérémonie.

ASPECTS FINANCIERS

- Le total des recettes s'élève à 860K€
- Le résultat net s'élève à 152,4 k€

Les tarifs des crémations ont diminué de 2,42% en 2016, conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉMATIONS DEPUIS 2012

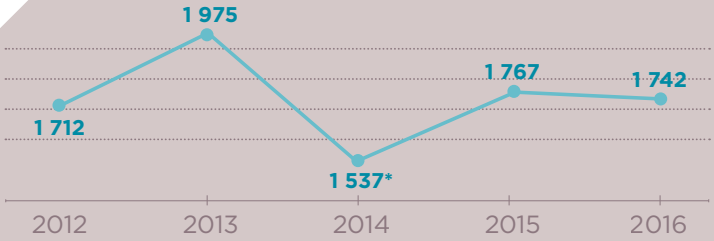

Le nombre de crémations s'élève à 1 742, soit une baisse de 3 % par rapport à 2015.

* La baisse de l'activité en 2014 est due aux travaux réalisés cette année là.

LE DEVENIR DES CENDRES

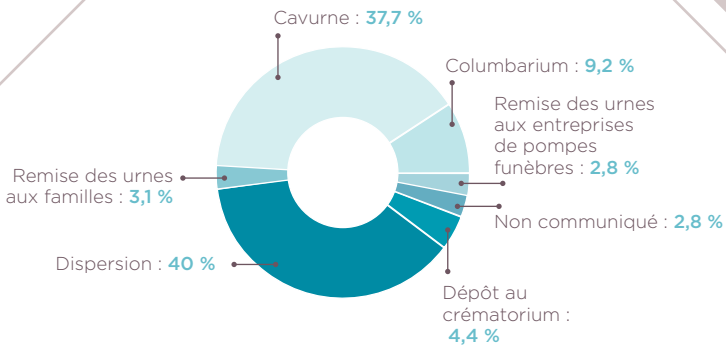

CRÉMATORIUM DU VAL DE BIÈVRE À ARCUEIL

La construction et l'exploitation de l'équipement ont été confiées par le syndicat à la société G2F, suite à une procédure de délégation de service public. La convention de concession a été signée le 5 avril 2000. Cet équipement est en fonctionnement depuis 2002. L'équipe du crématorium est composée de trois personnes à temps complet et deux à temps partiel.

ASPECTS FINANCIERS

- Le total des recettes s'élève à 721 k€
- Le résultat net s'élève à 3,3 k€

Les tarifs des crémations **ont diminué de 0,69% en 2016,** conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat.

POUR PLUS D'INFORMATIONS
sur le crématorium d'Arcueil, vous pouvez consulter le site Internet :
crematorium-arcueil.fr

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉMATIONS DEPUIS 2012

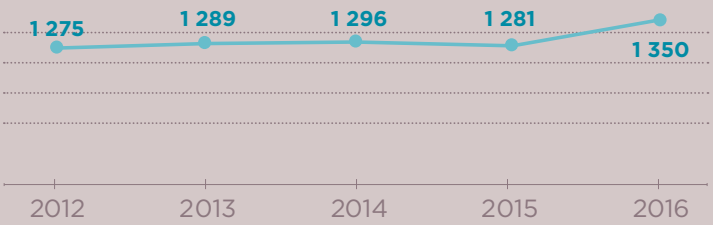

Le nombre de crémations s'élève à 1 350, soit une hausse de 5.1% par rapport à 2015.

LE DEVENIR DES CENDRES

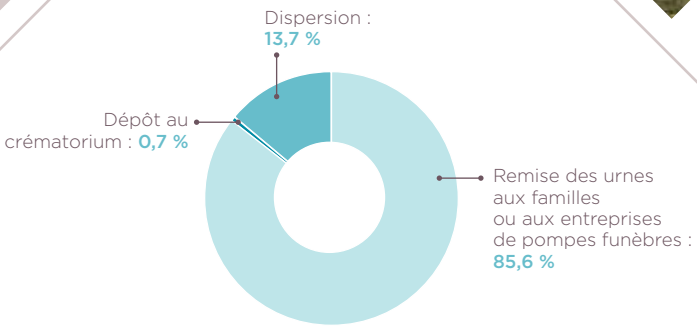

CRÉMATORIUM DU PARC À CLAMART

Suite à une procédure de délégation de service public, la convention de concession a été signée avec OGF le 26 novembre 2004. Elle est entrée en vigueur le 1er février 2005. Le crématorium est en fonctionnement depuis mars 2007. Il est situé à l'entrée du cimetière intercommunal du Parc à Clamart, œuvre de l'architecte Robert Auzelle et inscrit à l'inventaire des Monuments historiques.
L'équipe du crématorium est composée de trois personnes à temps complet et deux à temps partiel.

ASPECTS FINANCIERS

- Le total des recettes s'élève à 795 k€
- Le résultat net s'élève à 207,7 k€

Les tarifs des crémations **ont diminué de 0,26% en 2016,** conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉMATIONS DEPUIS 2012

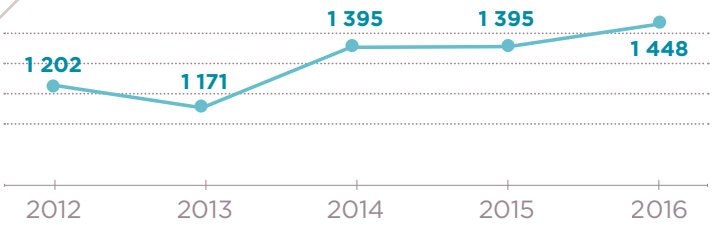

1 448 crémations ont été effectuées en 2016, soit une augmentation de 3% par rapport à 2015.

LE DEVENIR DES CENDRES

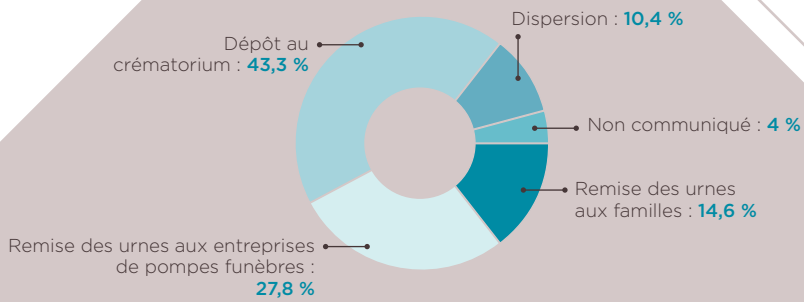

CRÉMATORIUM DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

La Société d'économie mixte funéraire de la ville de Paris s'est vu confier, suite à une procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP, la charge de la construction et l'exploitation du crématorium de Champigny-sur-Marne. La convention de concession est entrée en vigueur le 1er octobre 2005. Le crématorium est en fonctionnement depuis mars 2007. Le crématorium est géré par une équipe de trois personnes.

ASPECTS FINANCIERS

- Le total des recettes s'élève à 905 k€
- Le résultat net s'élève à 42 k€

Les tarifs des crémations ont diminué de 1,5 % en 2016, conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat.

DÉCOUVRIR le nouveau site Internet du crématorium sur :
http://crematorium-champigny.fr

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉMATIONS DEPUIS 2012

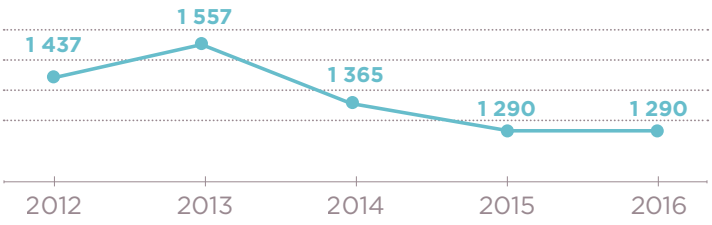

Le nombre de crémations réalisées s'élèvent à 1 290 en 2016, chiffre identique à celui de 2015.

LE DEVENIR DES CENDRES

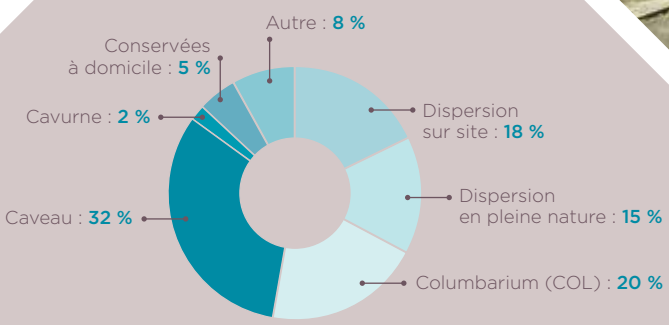

CRÉMATORIUM DE MONTFERMEIL

Suite à une procédure de délégation de service public, la convention de concession a été signée avec OGF le 2 novembre 1995 pour la construction, l'équipement et le fonctionnement du crématorium. Le crématorium est en fonctionnement depuis 1998. L'équipe se compose de quatre personnes.

Dans la mesure où le contrat de DSP vient à échéance en 2018, le comité du 8 octobre 2015 a lancé une procédure de DSP pour la rénovation et l'exploitation du crématorium de Montfermeil. Le comité du 9 juin 2016 a attribué la DSP à OGF pour 24 ans. Ce contrat doit permettre une mise aux normes du système de filtration. En outre, le crématorium sera totalement rénové avec la création de deux salles de cérémonie et d'un nouveau jardin cinéraire. Les travaux seront achevés en février 2018.

POUR PLUS D'INFORMATIONS
sur le crématorium de Montfermeil, vous pouvez consulter le site Internet :
www.ville-montfermeil.fr

ASPECTS FINANCIERS

- Le total des recettes s'élève à 635 K€
- Le résultat net s'élève à 130 K€

Les tarifs des crémations ont diminué de 3,71 % en 2016, conformément à la formule d'actualisation prévue au contrat.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉMATIONS DEPUIS 2012

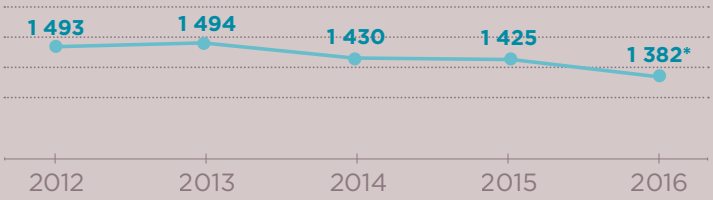

Le nombre de crémations réalisées s'élèvent à 1 382 en 2016, soit une baisse de 3,1 % par rapport à 2015.

* Cette légère baisse d'activité s'explique, d'une part, par la baisse de la mortalité en 2016 et, d'autre part, par la progression de l'activité des crématoriums de Saint-Soupplets et Mareuil-les-Meaux situés à l'est du crématorium de Montfermeil.

LE DEVENIR DES CENDRES

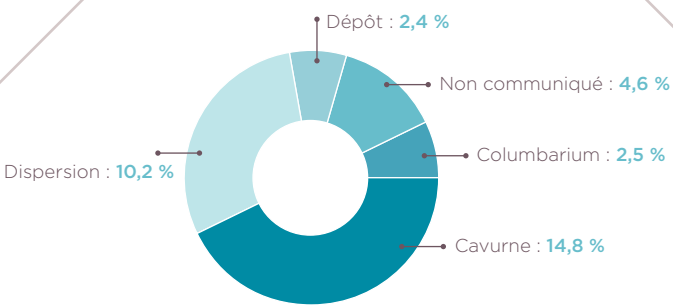

LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

LE RÔLE DU SIFUREP

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP contrôle la qualité de service dans les chambres funéraires de Montreuil et de Nanterre auprès du délégataire OGF pour le compte des collectivités adhérentes.
Le syndicat négocie les tarifs pour garantir aux familles une nécessaire transparence et une disponibilité des équipements 24 heures sur 24.

LE DÉLÉGATAIRE AU SERVICE DES USAGERS

LE DÉLÉGATAIRE ASSURE AUPRÈS DES USAGERS UN SERVICE COMPRENANT AU MINIMUM :

- l'admission et la conservation des corps et des cercueils ;
- l'accueil des familles ;
- l'accueil des entreprises funéraires habilitées.

CE SERVICE PEUT ÊTRE COMPLÉTÉ, À LA DEMANDE DES FAMILLES, PAR LES SERVICES SUIVANTS :

- la présentation des corps et des cercueils en salon temporaire ;
- la présentation des corps et des cercueils en salon privé.

Une chambre funéraire accueille les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation.

CHAMBRE FUNÉRAIRE DE NANTERRE

Contrat de délégation de service public signé le 3 juillet 2007 avec OGF, après mise en concurrence.

- Durée : 22 ans
- 1 489 admissions en 2016 (soit une augmentation de 5.4 % par rapport à 2015)
- Durée moyenne du séjour : 5,5 jours
- Équipe de 7 personnes à temps complet et une personne d'astreinte, disponible en dehors des heures d'ouverture
- Chiffre d'affaires : 454,5 k€
- Résultat net : 10,5 k€

LA CHAMBRE FUNÉRAIRE DE NANTERRE COMPREND :

- des locaux ouverts au public avec un hall d'accueil, une salle de reconnaissance, six salons de présentation des défunts ;
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels comprenant un hall de réception, une salle de préparation, 28 cases réfrigérées, quatre tables réfrigérantes.

CHAMBRE FUNÉRAIRE DE MONTREUIL

Contrat de délégation de service public signé le 19 décembre 2007 avec OGF après mise en concurrence.

- Durée : 22 ans
- 699 admissions en 2016 (soit une diminution de 11,9 % par rapport à l'année 2015)
- Durée moyenne du séjour : 5,47 jours
- Équipe de 2 personnes à temps complet et appui des agents du secteur de la Seine-Saint-Denis. Une personne d'astreinte, disponible en dehors des heures d'ouverture
- Chiffre d'affaires : 276,4 k€
- Résultat net : - 68,4 k€

LA CHAMBRE FUNÉRAIRE DE MONTREUIL COMPREND :

- pour la partie ouverte au public : un hall d'accueil, une salle de reconnaissance, une salle de cérémonie, quatre salons de présentation des défunts ;
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels : un hall de réception, une salle de préparation, 21 cases réfrigérées.

LISTE DES DÉLÉGUÉS
(AU 25 AOÛT 2017)

- → Délégués titulaires
- → Membres du bureau
- → Délégués suppléants

ALFORTVILLE
- → CRESPIN Jacques
- → MAURIER Christiane - Conseillère municipale

ANTONY
- → COTTENCEAU Armelle - Maire-adjointe
- → LEMMET Maryse - Conseillère municipale

ARCUEIL
- → METAIRIE Christian - Vice-président - Maire
- → RANSAY Christiane - Maire-adjointe

ASNIÈRES-SUR-SEINE
- → BLEU Jean-Claude - Maire-adjoint
- → GUETTE Danielle - Conseillère municipale

AUBERVILLIERS
- → PLEE Eric - Conseiller municipal
- → VALLY Sophie - Maire-adjointe

BAGNEUX
- → SEISEN Nadia - Maire-adjointe
- → GABIACHE Claire - Conseillère municipale

BAGNOLET
- → AKROUR Brahim - Maire-adjoint
- → COMBES Hervé - Conseiller municipal

BIÈVRES
- → PARENT Paul - Conseiller Municipal
- → DAUPHIN Eric - Conseiller Municipal

BOBIGNY
- → LEVEQUE Isabelle - Maire-adjointe
- → AIROUCHE Kahina - Maire-adjointe

BOIS-COLOMBES
- → CHAUMERLIAC Gilles - Maire-adjoint
- → VINCENT Henri - Maire-adjoint

BONDY
- → VIOIX Michel - Premier Maire-adjoint
- → BERNIERES Claudine - Maire-adjointe

BONNEUIL-SUR-MARNE
- → MAZARI Mohamed - Conseiller municipal
- → ANDRIEU Nathalie - Maire-adjointe

BOULOGNE-BILLANCOURT
- → TELLINI Philippe - Maire-adjoint
- → CORNET-RICQUEBOURG Emmanuelle - Conseillère municipale

BOURG-LA-REINE
- → SCHOELLER Françoise - Maire-adjointe
- → BARBAUT Virginie - Conseillère municipale

CACHAN
- → TUPRIE Bernard - Conseiller municipal
- → ROBIN Pierre-Yves - Conseiller municipal

CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- → FAUTRE Christian - Vice-président - Premier Maire adjoint délégué
- → COCQ François - Maire-adjoint

CHARENTON-LE-PONT
- → LYET Valérie - Conseillère municipale
- → LEHOUT-POSMANTIER Chantal - Maire-adjointe

CHÂTENAY-MALABRY
- → DEBROSSE Gilles - Conseiller municipal
- → PUYFAGES Tatiana - Conseillère municipale

CHEVILLY-LARUE
- → BLAS Patrick - Maire-adjoint
- → RIGAUD Hermine - Maire-adjointe

CHOISY-LE-ROI
- → ARNAUD Anne-Marie - Conseiller municipal délégué
- → MORO Christiane

CLAMART
- → MILCOS Jean - Conseiller municipal
- → COSCAS Yves - Maire-adjoint

CLICHY-LA-GARENNE
- → DELACROIX Agnès - Maire-adjointe
- → TERRINI Lora - Conseillère municipale

COLOMBES
- → BOLUFER Jean-Paul - Maire-adjoint
- → LORRAIN Jean - Conseiller municipal

COURBEVOIE
- → KOSSOWSKI Jacques - Président - Maire
- → LIMOGE Marie-Pierre - Première Maire-adjointe

CRÉTEIL
- → PAUTRAT Jean-Pierre
- → DUKAN Alain - Maire-adjoint

DRANCY
- → DACHIVILLE Romain - Maire-adjoint
- → COCOZZA Merzouba - Conseillère municipale

DUGNY
- → BORDES Gérald - Conseiller municipal
- → CLAVEL Michel

ÉPINAY-SUR-SEINE
- → BLIN Sylvie - Vice-présidente - Maire-adjointe
- → BOURDI Salah-Eddine - Maire-adjoint

FONTENAY-AUX-ROSES
- → PORCHERON Jean-Claude - Conseiller municipal
- → MORIN Michèle-Elizabeth - Conseillère municipale

FONTENAY-SOUS-BOIS
- → DAMIANI-ABOULKHEIR Loïc - Maire-adjoint
- → AVOGNON ZONON Clémence - Maire-adjointe

FRESNES
- → PERRIGAULT Alain - Maire-adjoint
- → ADDA Bent Nebi - Conseillère municipale

GENNEVILLIERS
- → MERIOT Olivier - Maire-adjoint
- → COMELLEC-BADSI Morgane - Conseillère municipale

GENTILLY
- → DAUDET Patrick - Premier Maire-adjoint
- → BRAND Pascal - Maire-adjoint

GRIGNY
- → RIO Philippe - Maire
- → TROADEC Pascal - Maire-adjoint

ISSY-LES-MOULINEAUX
- → GOUZEL Marie-Auguste - Vice-président - Conseiller municipal délégué
- → RADENNE Jean-Marc - Conseiller municipal

IVRY-SUR-SEINE
- → PETER Séverine - Maire-adjointe déléguée
- → LESENS Evelyne - Conseillère municipale

JOINVILLE-LE-PONT
- → CHERY Jeannine - Maire-adjointe
- → REUSCHLEIN Liliane - Conseillère municipale

LA COURNEUVE
- → HOEN Michel - Conseiller municipal
- → SAHA Amine - Conseiller Municipal

LA GARENNE-COLOMBES
- → GAILLABAUD Geneviève - Maire-adjointe
- → AUTAIN Olivier - Conseiller municipal

L'HAŸ-LES-ROSES
- → JEANBRUN Vincent - Maire
- → GAVRIL Catherine - Maire-adjointe

L'ÎLE-SAINT-DENIS
- → FRANÇOIS Alain - Conseiller municipal
- → MARIOTTE Sophie - Conseillère municipale

LA QUEUE-EN-BRIE
- → NOVEL Robert - Conseiller municipal
- → OUAZZIZ Malika - Maire-adjointe

LE BLANC-MESNIL
- → CERRIGONE Christine - Première-Maire-adjointe
- → MEIGNEN Thierry - Maire

LE BOURGET
- → ROUE Martine - Maire-adjointe
- → GITENAY Marie-Thérèse - Maire-adjointe

LE KREMLIN-BICÊTRE
- → POISAT Carole - Maire-adjointe
- → BOUCHER Cécile - Conseillère municipale

LE PERREUX-SUR-MARNE
- → CUVILLIER Jean
- → WOITIEZ Yolande - Maire-adjoint

LE PLESSIS-ROBINSON
- PELTIER Christiane - Conseillère municipale
- PERRIN Jacques - Premier Maire-adjoint

LE PRÉ SAINT-GERVAIS
- SADAOUI Saïd - Maire-adjoint
- BRISCAN Manuella - Conseillère municipale

LES LILAS
- MESLIN Gérard - Conseiller municipal
- LAGRANGE Christian - Conseiller municipal

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
- ASSAYAG Sabrina - Conseillère municipale
- CHOLLET Fabrice - Conseiller municipal

LEVALLOIS-PERRET
- RAMOND Sylvie - Maire-adjointe
- MOISESCOT Philippe - Conseiller municipal

MAISONS-ALFORT
- HERVE Catherine - Vice-présidente - Conseillère municipale
- CADEDDU Jean-Luc - Maire-adjoint

MAISONS-LAFFITTE
- SALIN Marie-Liesse - Maire-adjointe
- COUTANT Ingrid - Conseillère municipale

MALAKOFF
- KOECHLIN Pierre-François - Conseiller municipal
- LE GUILLOU Annick - Conseillère municipale

MÉRIEL
- DELANNOY Jean-Louis - Maire
- LEGRAND Mathieu - Conseiller Municipal

MONTFERMEIL
- HUART Marie-Claude - Maire-adjointe
- LEMOINE Xavier - Maire

MONTREUIL
- VIGNERON Florian - Maire-adjoint
- LE CHEQUER Gaylord - Maire-adjoint

NANTERRE
- HMANI Hassan - Vice-président - Maire-adjoint
- MARCHAL Patrice - Conseiller municipal

NOGENT-SUR-MARNE
- MARTINEAU Pascale - Conseillère municipale
- FOSSÉ Florence - Maire-adjointe

NOISY-LE-SEC
- HAMRANI Karim - Maire-adjoint
- CORDEAU Laurence - Maire-adjointe

ORLY
- FAROUZ Paul - Maire-adjoint
- BESSAMI Dahmane - Conseiller municipal

PANTIN
- BEN KHELIL Kawthar - Conseillère municipale
- AMSTERDAMER David - Maire-adjoint

PIERREFITTE-SUR-SEINE
- JOUVENELLE Guy - Vice-président Conseiller municipal
- NAVE Edith - Maire-adjointe

PUTEAUX
- LEBRETON Anne-Laure - Conseillère municipale
- MADRID Raymonde - Conseillère municipale

RIS-ORANGIS
- GAUTHIER Véronique - Maire-adjointe
- LIGIER Michel - Conseiller municipal

ROMAINVILLE
- CALSAT Patrice - Maire-adjoint
- GALION Ange - Conseiller municipal

ROSNY-SOUS-BOIS
- BAUDONNIÈRE Nathalie - Maire-adjointe
- PINCHON Danielle - Conseillère municipale

RUEIL-MALMAISON
- ROUBY Anne - Maire-adjointe
- GODON Olivier - Conseiller Municipal

RUNGIS
- WILLEM Béatrice - Première Maire-adjointe
- MORELLI Antoine - Maire-adjoint

SAINT-DENIS
- ZIDANE Chérifa - Maire-adjointe
- GODEFROY Bertrand - Conseiller municipal

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
- VISCARDI Jacqueline - Conseillère municipale
- CERCLEY Nicole - Première Maire-adjoint

SAINT-OUEN
- BACHELIER-ZUCCHIATTI Brigitte - Maire-adjointe
- MAGRINO Marie-Louise - Conseillère municipale

SCEAUX
- HOLUIGUE-LEROUGE Roselyne - Conseillère municipale
- ARNOULD Catherine - Conseillère municipale

STAINS
- MATHIS Olivier - Premier Maire-adjoint
- DEFREL Mathieu - Conseiller municipal

SURESNES
- TILQUIN Joséphine - Vice-présidente Conseiller municipal déléguée auprès du Maire
- DE LAMOTTE Sophie - Conseillère municipale

THIAIS
- TORCHEUX Guylaine - Maire-adjointe
- MARTINS André - Conseiller municipal

VALENTON
- SISSLER Hélène - Maire-adjointe
- PERICHON Laurent - Premier Maire-adjoint

VANVES
- BAROIS Daniel - Maire-adjoint
- SAIMPERT Françoise - Maire-adjointe

VILLEJUIF
- LOUDIERE Laurence - Maire-adjointe
- OBADIA Edouard - Maire-adjoint

VILLEMOMBLE
- LE DUVEHAT Pascale - Maire-adjointe
- CAPDEVILLE Gaëtan - Conseiller municipal

VILLENEUVE-LA-GARENNE
- CROZZOLO Jean-François - Conseiller municipal
- LACAZE Emilie - Conseillère municipale

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- HENRY Daniel - Premier Maire-adjoint
- KNOPFER Charles - Maire-adjoint

VILLEPINTE
- MARIAGE André - Maire-adjoint
- BEKLI Abdelkader - Conseiller municipal

VILLETANEUSE
- JUSTE Carinne - Vice-présidente - Maire
- LE BIHAN Isabelle - Conseillère municipale

VITRY-SUR-SEINE
- BEYSSI Philippe - Maire-adjoint
- CHICOT Rémi - Maire-adjoint

Directeur de publication :
Jacques KOSSOWSKI
Comité de rédaction :
Service communication du SIFUREP
Illustrations :
Pierre-Yves Duval, Didier Fournet
Conception et réalisation :
www.feuilledangle.com
Impression :
LA CENTRALE, certifié Imprim'Vert, garantit la gestion des déchets dangereux en filières agréées.
Imprimé sur papier certifié FSC, garantissant un impact réduit sur l'environnement
Édité en septembre 2017.

SIFUREP

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
FUNÉRAIRE
DE LA RÉGION PARISIENNE

173-175 rue de Bercy
CS 10205
75588 Paris Cedex 12
Tél. : **01 44 74 32 00**
www.sifurep.com